



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.514**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30857- DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : LOCAUX COLLECTIFS RESIDENTIELS (LCR) - NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Helliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



11.04

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

MBA/EG/DAE

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

-

Nomenclature : 8.5 Politique de la ville-habitat-logement

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : LOCAUX COLLECTIFS RESIDENTIELS (LCR) - NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE -
Décision du Conseil

La ville d'Aix-en-Provence, a repris la gestion des trois Locaux Collectifs Résidentiels (LCR), situés sur le quartier du Jas-de-Bouffan, pour les mettre à disposition de nombreuses associations.

Ainsi, plus de 22 associations et syndicats de copropriété, bénéficient actuellement de créneaux, leur permettant de développer un important panel d'activités culturelles, sportives, artistiques et favorisant le lien social sur ce quartier.

La Direction de la Politique de la Ville, en lien avec la Direction de la Gestion des Propriétés Communales, a décidé d'optimiser certains espaces actuellement peu occupés : trois bureaux et trois petites salles.

Cette optimisation revêt la forme d'une politique tarifaire concertée et optimisée qui permettra d'encourager davantage les petites associations et les équipements de proximités qui œuvrent en direction du quartier et de ses habitants.

En effet, certaines associations de proximité, malgré leur dynamisme et leur volontarisme, ne jouissent pas de locaux administratif favorisant leur fonctionnement général.

L'avenant qui vous est présenté aujourd'hui devrait faciliter la tenue de permanences, au plus près du lieu de vie des habitants du Jas de Bouffan, pour favoriser le développement de projets.

Ainsi, les LCR seront de mieux identifiés et deviendront un moyen de développer des projets, d'une part, ainsi que des lieux où les habitants y rencontreront de la vie et des activités proches de leurs besoins, d'autre part.

C'est pour cela que la Direction de la politique de la Ville, propose ce nouveau tableau tarifaire, à votre approbation.

Sont concernés par ce tableau tarifaire :

- Le Bureau 1 : ancienne cuisine attenante à la salle dite « cafétéria » du LCR le Cèdre
- Le Bureau 2 : bureau-réserve attendant à la salle dite « cafétéria » du LCR le Cèdre
- Le Bureau 3 : bureau du LCR Logirem qui a pour particularité une servitude de passage (accès à la sortie de secours).
- Les 3 petites salles du LCR Château Double : Salle 1 (ex greta 1) ; Salle 2 (ex greta 2) ; Salle 3 (ex petite salle)

Vous trouverez, en annexe, le tableau tarifaire révisé.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ADOPTER le tableau tarifaire proposé,
- AUTORISER Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipal à faire recettes des sommes correspondantes aux montants proposés.

**2013.514 - LOCAUX COLLECTIFS RESIDENTIELS (LCR) - NOUVELLE GRILLE
TARIFAIRE**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Françoise TERME

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Locaux Collectifs Résidentiels – Révision des tarifs 2013-2014

Groupe	Détail	Utilisation ponctuelle		Utilisation régulière				
		Forfait Journée et soirée (plus de 8 heures consécutives)	Forfait journée ou soirée (moins de 8 heures – 30% environ du forfait journée)	Forfait pour Utilisation Permanente / Plein temps	1 à 100 h/an par salle	101 à 200 h/an par salle	201 à 300 h/an par salle	Plus de 300 h/an par salle
					Tarif / heure	Tarif / heure Soit 10 % de remise	Tarif / heure Soit 20 % de remise	Tarif / heure Soit 30 % de remise
Bureau	<p>Sont concernés par la tarification « Bureau » :</p> <p>Le bureau 1 - ancienne cuisine du LCR le Cèdre, pièce attenante à la salle dite cafétéria.</p> <p>Le bureau 2 – réserve du LCR le Cèdre, pièce Attenante à la salle dite cafétéria.</p> <p>Le Bureau du LCR Logirem.</p>	10 € <i>(Tarif Forfaitaire Journalier Unique)</i>	10 € <i>(Tarif Forfaitaire Journalier Unique)</i>	750,00 €	0,60 €	0,54 €	0,48 €	0,42 €
Petite salle	Salle 1 château double	21,00 €	15,00 €	1 500,00 €	1,30 €	1,17 €	1,04 €	0,91 €
	Salle 2 château double	21,00 €	15,00 €	1 500,00 €	1,30 €	1,17 €	1,04 €	0,91 €
	Salle 3 château double	21,00 €	15,00 €	1 500,00 €	1,30 €	1,17 €	1,04 €	0,91 €
Salles moyennes	Cafétéria Le Cèdre	32,00 €	22,50 €	<i>Non concerné</i>	2,00 €	1,80 €	1,60 €	1,40 €
	Mezzanine Le Cèdre	32,00 €	22,50 €	<i>Non concerné</i>	2,00 €	1,80 €	1,60 €	1,40 €
	Salle 5 château double	32,00 €	22,50 €	<i>Non concerné</i>	2,00 €	1,80 €	1,60 €	1,40 €
Grandes salles	Grande salle Le Cèdre	160,00 €	112,00 €	<i>Non concerné</i>	10,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €
	LOGIREM	80,00 €	40,00 €	<i>Non concerné</i>	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €
	Salle 4 - château double	48,00 €	34,00 €	<i>Non concerné</i>	3,00 €	2,70 €	2,40 €	2,10 €

(Tarification horaire arrondie au centième)

26/07/13

Locaux Collectifs Résidentiels – Révision des tarifs 2013-2014

Groupe	Détail	Utilisation ponctuelle		Utilisation régulière				
		Forfait Journée et soirée (plus de 8 heures consécutives)	Forfait journée ou soirée (moins de 8 heures – 30% environ du forfait journée)	Forfait pour Utilisation Permanente / Plein temps	1 à 100 h/an par salle	101 à 200 h/an par salle	201 à 300 h/an par salle	Plus de 300 h/an par salle
					Tarif / heure	Tarif / heure Soit 10 % de remise	Tarif / heure Soit 20 % de remise	Tarif / heure Soit 30 % de remise
Bureau	<p>Sont concernés par la tarification « Bureau » :</p> <p>Le bureau 1 - ancienne cuisine du LCR le Cèdre, pièce attenante à la salle dite cafétéria.</p> <p>Le bureau 2 – réserve du LCR le Cèdre, pièce Attenante à la salle dite cafétéria.</p> <p>Le Bureau du LCR Logirem.</p>	10 € <i>(Tarif Forfaitaire Journalier Unique)</i>	10 € <i>(Tarif Forfaitaire Journalier Unique)</i>	750,00 €	0,60 €	0,54 €	0,48 €	0,42 €
Petite salle	Salle 1 château double	21,00 €	15,00 €	1 500,00 €	1,30 €	1,17 €	1,04 €	0,91 €
	Salle 2 château double	21,00 €	15,00 €	1 500,00 €	1,30 €	1,17 €	1,04 €	0,91 €
	Salle 3 château double	21,00 €	15,00 €	1 500,00 €	1,30 €	1,17 €	1,04 €	0,91 €
Salles moyennes	Cafétéria Le Cèdre	32,00 €	22,50 €	<i>Non concerné</i>	2,00 €	1,80 €	1,60 €	1,40 €
	Mezzanine Le Cèdre	32,00 €	22,50 €	<i>Non concerné</i>	2,00 €	1,80 €	1,60 €	1,40 €
	Salle 5 château double	32,00 €	22,50 €	<i>Non concerné</i>	2,00 €	1,80 €	1,60 €	1,40 €
Grandes salles	Grande salle Le Cèdre	160,00 €	112,00 €	<i>Non concerné</i>	10,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €
	LOGIREM	80,00 €	40,00 €	<i>Non concerné</i>	5,00 €	4,50 €	4,00 €	3,50 €
	Salle 4 - château double	48,00 €	34,00 €	<i>Non concerné</i>	3,00 €	2,70 €	2,40 €	2,10 €

(Tarification horaire arrondie au centième)

26/07/13